

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 08 juillet 2016

Délibération n° 61-2016

Le conseil d'administration a approuvé la proposition de lever la prescription quadriennale de la créance de l'UBS vis-à-vis d'un personnel de l'établissement concernant la GIPA 2009 afin de pouvoir verser à l'intéressé le montant de cette indemnité qui s'élève à 1785,74 €.

Membres en exercice :	30
Membres présents ou représentés :	26
Suffrages exprimés :	26
• Pour :	26
• Contre :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : Projet de délibération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 13 juillet 2016

Document mis en ligne le : 13 juillet 2016